

## DECRET N° 2007-259 DU 16 JUIN 2007

Autorisant Monsieur GUETANHI Tahi Ange-Donald à renoncer à la nationalité béninoise.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions;
- Vu le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères;
- Vu la requête de Madame MAMAM KOUTA Seyliatou, mère du mineur GUETANHI Tahi Ange-Donald et l'ensemble des pièces produites;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 mars 2007 ;

## DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur GUETANHI Tahi Ange-Donald, de nationalité béninoise, né le 18 octobre 1994 à Korhogo (Côte-d'Ivoire), fils de GUETANHI Firmin et de MAMAM KOUTA Seyliatou, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés au nom et pour le compte du mineur GUETANHI Tahi Ange-Donald, aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte- Parole du Gouvernement,

Mariam ALADJI BONI-DIALLO.-

Nestor D A K O

Le Ministre Délégué chargé de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur auprès du Ministre des Affaires Etrangères,

Albert AGOSSOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MJCRI-PPG 4 MAE 4 MDCIABE/MAE 4 AUTRES MINISTERES 20 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1.-